

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4041

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et de deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2514 ;

ATTENDU la résolution 280-CE-1564 adoptée par la Commission des études du 16 septembre 2004 ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de premier et de deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4042

concernant le changement d'appellation de certaines unités

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU que le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais peut modifier l'appellation de ses secteurs pour mieux refléter l'ensemble de ses services ;

ATTENDU le souhait exprimé par certains directeurs de mettre à jour l'appellation de leur unité ;

ATTENDU que les coûts engendrés par une telle opération seront absorbés par l'enveloppe d'aménagement et rénovation d'édifice ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER l'appellation de certaines unités comme suit :

ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
Service aux personnels	Service des ressources humaines
Service de l'informatique et de l'audiovisuel	Service des technologies de l'information
Service de l'équipement	Service des terrains et Bâtiments
Direction de la gestion académique	Décanat de la gestion académique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4043

concernant le cautionnement par l'Université du Québec en Outaouais d'une marge de crédit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant les affaires financières ;

ATTENDU l'intérêt pour l'Université du Québec en Outaouais de supporter sa Fondation dans une campagne majeure de financement ;

ATTENDU la demande du Comité exécutif de la Fondation de leur fournir un cautionnement ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER que l'Université du Québec en Outaouais cautionne la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour une marge de crédit de 300 000 \$ auprès des Services aux entreprises Caisse populaire de l'Outaouais pour la période de trois ans débutant en octobre 2004 au taux préférentiel plus 1,5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4044

concernant le Rapport de vérification interne (2002-2003) et le Programme de vérification 2004-2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général de l'Université du Québec concernant le programme de vérification ;

ATTENDU le point 6, du mandat du Comité de vérification qui prévoit l'approbation par le Conseil d'administration du programme de vérification ;

ATTENDU la nécessité que l'Université se dote d'un programme de vérification ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Programme de vérification 2004-2005, lequel inclut les suivis au Rapport de vérification 2002-2003 concernant l'*Administration des contrats de recherche* et la *Gestion des documents papier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4045

concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais à la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU que la Ville de Gatineau présente sa candidature pour l'obtention de la finale des jeux du Québec, été 2007 ;

ATTENDU que les Jeux du Québec contribuent à améliorer la condition physique et la santé générale des jeunes ;

ATTENDU que cet événement unique a un effet mobilisateur sur la communauté et qu'il renforce le sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville ;

ATTENDU que la Ville de Gatineau possède tout le potentiel, les infrastructures et les services nécessaires pour accueillir cet événement sportif et culturel ;

ATTENDU que les retombées socio-économiques, sportives et touristiques seront nombreuses pour la Ville de Gatineau et ses citoyens ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo,

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais appuie la candidature de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2007, et s'engage à apporter toute la collaboration possible à la réussite de ces Jeux, notamment en mettant à la disposition du Comité organisateur les résidences étudiantes et ce, selon les modalités qui seront fixées par le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

De plus, l'Université du Québec en Outaouais entend favoriser la contribution de ses experts dans les domaines d'infographie, d'informatique, de sondages et d'analyses socio-économiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 280-CA-4046

concernant la nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le Conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an ;

ATTENDU la fin de mandat, au 30 septembre 2004, des membres suivants : Isabelle Green-Demers (professeure), Linda Dupont (expert juridique), René Magnan (membre externe) et Hicham Chaoui (étudiant) ;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué, le 8 septembre 2004, par le secrétaire général auprès des professeurs pour la nomination d'une personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité et la candidature reçue au secrétariat général en date du 20 septembre 2004 ;

ATTENDU les candidats suggérés par le Comité d'éthique de la recherche à titre d'expert juridique, de membre externe et d'étudiant pour siéger audit Comité d'éthique de la recherche ;

ATTENDU les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité d'éthique de la recherche (CER) :

A) *une personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche :*

madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007 ;

B) *une personne possédant une expertise juridique :*

Me Linda DuPont (renouvellement), pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007 ;

RÉSOLUTION 280-CA-4046

concernant la nomination de quatre (4) membres au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais lors de sa deux cent quatre-vingtième réunion, tenue le lundi 27 septembre 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean.-R. Messier, local E-2300.

C) *une personne provenant de la collectivité servie par l'UQO mais n'étant pas affiliée à cette dernière :*

Monsieur René Magnan, Fonctionnaire - Mesures Canada (renouvellement), pour un mandat de trois (3), soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007 ;

D) *un étudiant inscrit à un programme de Maîtrise (avec mémoire) ou à un programme de Doctorat :*

Madame Huguette Jean-François, étudiante à la Maîtrise en gestion de projet, pour un mandat d'un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général